



# Projet Eau et Assainissement de Guinée (PEAG)

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN SAUVEGARDE  
ENVIRONNEMENTALE  
(CONSULTANT INDIVIDUEL)

AMI N°001/MEHH/PEAG-CPP/2023

**Secteur : Hydraulique**

**Date de début : 11 septembre 2023**

**Date de fin : 29 septembre 2023**

### 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Projet Eau et Assainissement en Guinée (PEAG) est un nouveau projet en Guinée, qui sera développé sous l'égide du Ministère de l'Energie, Hydraulique et Hydrocarbures (MEHH), sous financement de la Banque mondiale (200 millions de dollars américains). Le projet a pour objectif d'accroître l'accès à l'eau dans le Grand Conakry et d'appuyer la mise en œuvre de la politique et des réformes institutionnelles en rapport à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement.

Le PEAG comprend cinq composantes principales, qui englobent l'augmentation et l'amélioration des services d'eau dans le Grand Conakry, l'amélioration des services d'assainissement, le renforcement des capacités institutionnelles et de la gestion de projet, la fourniture d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités, et une composante d'intervention d'urgence contingente.

Le projet sera développé et exécuté en application du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. A cet effet, l'élaboration des instruments environnementaux et sociaux ci-dessous listés doivent donc répondre aux exigences contenues dans le CES de la Banque mondiale et en conformité avec la réglementation nationale, notamment le Code de l'Environnement. Ces études sont indispensables dans la mesure où elles permettront de prendre en compte les risques et effets environnementaux et sociaux susceptibles de survenir au cours de l'exécution des activités du Projet.

Le CES de la Banque mondiale<sup>1</sup> englobe plusieurs instruments, que le Gouvernement devra préparer et soumettre à la Banque comme élément d'instruction du projet avant son approbation par le Conseil d'Administration. Les instruments de CES obligatoires sont les suivants :

1. Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ;

<sup>1</sup> Voir site: <https://projects.banquemondiale.org/fr/projects-operations/environmental-and-social-framework>



2. Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) ;
3. Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPR) ;
4. Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) ;
5. Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) ou Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ;
6. Plan de réponse pour la prévention, l'atténuation des risques, et la prise en charge des Violences Basées sur le Genre, l'Exploitation et les Abus Sexuels et le harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS) & le code de conduite.

D'autres instruments et études peuvent être exigés en fonction de la pertinence des normes du CES pour les activités du PEAG.

## 2. OBJECTIF DE LA MISSION

Sous l'autorité du Secrétaire Général du MEHH, le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale est responsable du suivi des études environnementales qui seront nécessaires pour la bonne exécution du projet. Alors que des cabinets seront chargés du développement des études du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, un suivi de ce travail sera nécessaire pour assurer la réalisation des études dans le temps et dans la qualité requise. Le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale jouera un rôle clé également dans la sensibilisation des acteurs nationaux du secteur de l'eau et de l'assainissement sur les aspects environnementaux du projet et facilitera le dialogue et les échanges avec les parties prenantes (administration, établissements publics, communes, les élus, les particuliers). Il exécutera sa mission conformément aux dispositions en vigueur en République de Guinée et aux Politiques et Procédures de la Banque mondiale en matière de sauvegardes environnementales.

## 3. NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS

Placé sous l'autorité du Secrétaire-Général du MEHH, le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale fera partie d'une équipe, ancrée au sein du MEHH, qui aura pour responsabilité de suivre la préparation de toutes les études et les procédures du projet. Le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale contribuera à cet effort, en se focalisant sur la préparation des documents environnementaux du projet préparés par le bureau d'étude. Il sera chargé des tâches suivantes :

- Rédiger et faire valider les Termes de Reference des bureaux d'études ou consultants individuels à recruter éventuellement par le projet pour appuyer les études ou la mise en œuvre des activités environnementales exigées dans la préparation du PEAG ;
- Participer à l'établissement d'un calendrier détaillé des études environnementales et sociales à préparer pour le PEAG, ainsi que les procédures de la concertation des parties prenantes et les publications de différents documents. Assurer le bon suivi du calendrier et le respect de délais.
- Faire le suivi des évaluations environnementales et sociales des travaux de sous projets du PEAG dans la phase de préparation du projet. Effectuer des visites régulières sur le terrain dans le cadre de développement de l'EIES des sous-projets ;
- Servir comme point focal sur les enjeux environnementaux du projet et assurer une communication constante avec la Banque mondiale et d'autres acteurs concernés par le projet, y compris l'Agence Guinéenne d'Evaluation Environnementale
- S'assurer que la conception, l'exécution et le suivi des activités environnementales du PEAG respectent et suivent les normes et règles environnementales de la Guinée et de la Banque mondiale ;



- Conseiller le MEHH sur les dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre des aspects environnementaux du PEAG et la réalisation des activités pour supprimer ou atténuer les impacts environnementaux ;
- Participer à l'identification de l'ensemble des risques sur le plan environnemental au regard des interventions envisagées dans le cadre du projet et préconiser des mesures d'atténuation ;
- Participer aux activités de consultations publiques en matière environnementale pour la prise en compte effective des points de vue des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre des différents sous-projets ;
- Appuyer les spécialistes de passation de marchés à s'assurer que les documents de passation de marchés, y compris les appels d'offres, incorporent entièrement les aspects environnementaux, ainsi que les mesures de suivi et d'atténuation des impacts telles que définies dans les études de conception, faisabilité, la réglementation guinéenne et les Directives ESS du groupe de la Banque mondiale.
- Évaluer toutes les questions pertinentes, et si nécessaire, s'appuyer sur la politique et les meilleures pratiques en la matière pour envisager un plan de mesures correctives dans son domaine d'intervention ;
- Participer à l'élaboration de Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) de la première année du PUEG, en définissant les besoins en études, formation et toute autre activité en matière
- En concertation avec les services techniques en développement socio-environnemental, établir un programme de sensibilisation des différentes parties prenantes au projet notamment avec les acteurs locaux tels que les communes, les Conseils régionaux, les missions de contrôles ainsi que les populations des zones d'intervention, en mettant l'accent sur risques et les avantages environnementaux des meilleurs pratiques de gestion de l'environnement
- Veiller à l'applicabilité des recommandations issues des missions de préparation de la Banque Mondiale.

En termes de rapportage, le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale produira un rapport trimestriel d'activités qui synthétisera les informations issues des rapports spécifiques d'exécution des missions de terrain relatifs à son domaine de compétence pour l'ensemble des activités du projet.

Quatre rapports trimestriels sont attendus, le dernier servant de rapport annuel synthétisant toutes les activités des trimestres passés, y compris celles du dernier trimestre. Il fournira des renseignements nécessaires sur les indicateurs mesurables du point de vue environnemental pour nourrir le rapport du Suivi-Evaluation du projet.

#### 4. QUALIFICATIONS REQUISES

Pour mener à bien cette mission, le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale devra avoir les qualifications et expériences minimales ci-dessous. Il/Elle sera sélectionné (e) sur une base concurrentielle et basé (e) à Conakry.

##### ➤ **Qualifications académiques (Diplômes/attestations)**

Il /Elle devra être titulaire d'un diplôme d'étude supérieure de **niveau Bac+5 au moins dans les sciences de l'environnement, sciences naturelles (Écologie, Biologie, Botanique, etc.), géographie ou tout autre diplôme jugé équivalent et relatifs à la gestion de questions environnementales).**

En outre, il/elle devra :



- Justifier d'une formation en évaluation environnementale et sociale soit dans le cadre de sa formation exigée ci-dessus ou d'une formation dans une institution reconnue dans le domaine ;
- Avoir des formations complémentaires en Hygiène- Santé, Sécurité-Environnement (HSE) serait un atout.

**Ces formations doivent être appuyées par des diplômes (attestations) certifiés conformes aux originaux et délivrés par des structures habilitées.**

➤ **Années d'expériences**

**Au moins 10 ans d'expériences dans la mise en application des politiques en matière de protection environnementale, au sein des projets financés par des Partenaires Techniques Financiers (PTF), y compris la Banque mondiale. Il/Elle devra avoir des expériences antérieures dans la préparation des Études d'Évaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES) (y compris des Plans de Gestion Environnementale et Sociale), la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) dans les projets financés par la Banque mondiale (BM) ou d'autres PTF. Il/Elle aura l'expérience de l'implémentation des formations, de l'engagement des parties prenantes et des screening environnemental et social.**

➤ **Qualifications professionnelles requises**

L'Expert en Sauvegarde Environnementale devra :

- Justifier d'une expérience minimum de 10 ans en tant que Spécialiste en Sauvegarde Environnementale dans la conduite d'évaluation environnementale ou dans la gestion environnementale de projets d'infrastructures en milieu urbain ou rural ;
- Avoir une connaissance suffisante des directives, exigences et procédures de la Banque mondiale ou d'autres Partenaires Techniques et Financiers similaires en matière de protection environnementale ;
- Avoir une connaissance du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale ;
- Avoir participé en tant qu'expert environnementaliste à au moins deux (02) missions spécifiques de suivi et de surveillance environnementale de projets ou programmes financés par la BM ou d'autres PTF similaires ;
- Avoir participé à au moins deux (02) missions spécifiques d'évaluations environnementales et sociales (CGES, EIES, Audit, etc.) de projets d'eau, de barrages, ou d'infrastructures ;
- Avoir des expériences dans la mise en œuvre des projets financés par des organismes internationaux ;
- Avoir de connaissances des lois environnementales et de la réglementation Guinéenne, avoir de l'expérience dans la préparation et le suivi des Évaluations d'Impact Environnemental et Social, des Plans de Gestion Environnementale et Sociale ;
- Avoir la capacité de travailler avec des équipes et des organisations multidisciplinaires notamment dans un environnement multi-projets ;
- Avoir une attitude responsable et flexible et une capacité à exécuter une variété de tâches sous supervision minimale ;
- Avoir une maîtrise du Français ;





- Avoir une bonne connaissance des outils informatiques et applications Microsoft Office, notamment les programmes informatiques suivants : Excel, Word, PowerPoint, E-mail, etc. .

**Ces expériences doivent être appuyées par des attestations dûment signées des structures habilitées et certifiées conformes aux originaux.**

## 5. METHODE DE SELECTION

Le Recrutement du Consultant se fera suivant la méthode « Sélection de Consultants individuels » conformément aux dispositions du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), , *Édition novembre 2020* et accessible à l'adresse [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs) aux adresses e-mail ci-après : [mdy\\_kakoro@yahoo.fr](mailto:mdy_kakoro@yahoo.fr) et [msoulbah@gmail.com](mailto:msoulbah@gmail.com)

## 6. DUREE DE LA MISSION

Le contrat aura une durée d'un (1) an, le temps de préparation du projet. Une période probatoire de trois (3) premiers mois est prévue.

## 7. DOSSIER A FOURNIR

Les consultants intéressés doivent fournir toutes les informations sur leurs capacités et leurs expériences à travers : la lettre de motivation, le CV détaillé et certifié sincère par le candidat, les références pour des prestations similaires (pays, date, bailleur, projets, contact du maitre d'ouvrage ou de l'agence d'exécution) ou tout autre document pouvant justifier leurs qualifications pour ladite mission et les coordonnées des anciens employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.

Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.

## 8. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées **ou transmises par courrier électronique** à l'adresse mentionnée ci-dessous, **au plus tard le 29 septembre 2023 à 16 H 00 TU** et porter expressément la mention : « **Recrutement d'un Spécialiste en Sauvegarde Environnementale pour le Projet Eau et Assainissement en Guinée (PEAG)** ».

**Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Electrique 225 kV Guinée-Mali**

A l'attention de **Monsieur Mamady KAKORO, Coordonnateur du Projet**

Immeuble Kaleta 3ème étage, carrefour de la Féguifoot,

BP 1463 Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 622 622 085/(+224) 624 654 656

E-mail : [mdy\\_kakoro@yahoo.fr](mailto:mdy_kakoro@yahoo.fr) et [msoulbah@gmail.com](mailto:msoulbah@gmail.com)

Fait à Conakry, le **11 septembre 2023**

**Le Coordonnateur du PIEGM**

**Mamady KAKORO**

